Venansault
CCAS

Une première expérience enrichissante

Dispositif

« Argent de poche »

Pour les jeunes de <u>16 et 17 ans</u>

15 € d'indemnité en contrepartie de travaux pendant les vacances scolaires,

dans les différents services de la mairie

Se renseigner à la Mairie au 02 51 07 37 84, dossier d'inscription à retirer à l'accueil ou sur le site internet http://www.venansault.com